

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 064

Le 5 mai 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL SunOpta Inc. (SOY) Plan d'arrangement

La Bourse de Montréal (MX) et la CDCC souhaitent vous informer que Refresco Holding B.V. ("Refresco") et SunOpta Inc. (TSX:SOY,NASDAQ:STKL) (SunOpta Inc.) ont annoncé le 1 mai 2026, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de SunOpta recevront 6,50\$ US en espèces pour chaque action ordinaire de SunOpta échangée.

Les actions ordinaires de SunOpta seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 5 mai 2026.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur SOY seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE** **6 mai 2026**
EN VIGUEUR :
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** **SOY deviendra SOY1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR** **nouveau livrable 650.00 \$ US**
SOY1 CONTRAT:
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangé**
- **NOUVEAU CUSIP :** **NOTACUSIP**

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

AVANCE DES ÉCHÉANCES

Veillez noter que le 15 mai 2026, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

SunOpta (SOY) – SOY1

Les détenteurs d'options de type américain de SunOpta pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérée (le 15 mai 2026) et celles-ci continueront d'être réglées dans un jour ouvrable.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options SOY seront transférées à la classe d'options SOY1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
SOY	SOY1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Pascual Caraballo
Directeur, Activités commerciales
CDCC